
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 09 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la Commune de Faye-la-Vineuse : projet renaturation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-28-CS du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-38-CS du 16 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°3-2023 intégrant dans le budget 2023 une part de la subvention instruite par la DDT 49, octroyée au PNR LAT au titre du volet « ingénierie » du Fonds vert ;

Vu les courriers du 12 décembre 2023 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne notifiant l'attribution d'aides financières au titre du Fonds vert pour le projet « *Renaturation de huit villes et villages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire* » ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Considérant que le projet, coordonné par le Parc, est destiné à engager durablement des actions de renaturation dans des bourgs de communes du Parc pour amortir les effets du dérèglement climatique ;

Considérant que le Parc propose d'accompagner l'élaboration concertée de Plans guides de renaturation dans huit communes membres de son syndicat mixte ;

Considérant que la commune de Faye-la-Vineuse porte un projet de renaturation qui fait l'objet d'une démarche de concertation ;

Considérant que la commune de Faye-la-Vineuse souhaite mobiliser l'ingénierie et l'expertise du Parc pour animer un diagnostic concerté et piloter les études éco-paysagères afin d'élaborer un Plan guide de renaturation ;

Considérant que la commune de Faye-la-Vineuse assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des chantiers expérimentaux prévus dans ce projet ;

Considérant que le PNR LAT prévoit de mobiliser pour la commune de Faye-la-Vineuse, en sus de l'ingénierie financée par le Fonds vert, une expertise en urbanisme durable, paysage et concertation ;

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la commune de Faye-la-Vineuse, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 1 750 euros ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Faye-la-Vineuse ci-annexé, précisant notamment les engagements de signataires et le cadre d'intervention et les modalités de rétribution.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Faye-la-Vineuse annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 15 AVR. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 09 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la Commune de Bourgueil : projet renaturation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-28-CS du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-38-CS du 16 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°3-2023 intégrant dans le budget 2023 une part de la subvention instruite par la DDT 49, octroyée au PNR LAT au titre du volet « ingénierie » du Fonds vert ;

Vu les courriers du 12 décembre 2023 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne notifiant l'attribution d'aides financières au titre du Fonds vert pour le projet « *Renaturation de huit villes et villages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire* » ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Considérant que le projet, coordonné par le Parc, est destiné à engager durablement des actions de renaturation dans des bourgs de communes du Parc pour amortir les effets du dérèglement climatique ;

Considérant que le Parc propose d'accompagner l'élaboration concertée de Plans guides de renaturation dans huit communes membres de son syndicat mixte ;

Considérant que la commune de Bourgueil porte un projet de renaturation qui fait l'objet d'une démarche de concertation ;

Considérant que la commune de Bourgueil souhaite mobiliser l'ingénierie et l'expertise du Parc pour animer un diagnostic concerté et piloter les études éco-paysagères afin d'élaborer un Plan guide de renaturation ;

Considérant que la commune de Bourgueil assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des chantiers expérimentaux prévus dans ce projet ;

Considérant que le PNR LAT prévoit de mobiliser pour la commune de Bourgueil, en sus de l'ingénierie financée par le Fonds vert, une expertise en urbanisme durable, paysage et concertation ;

1.7. Actes spéciaux et divers

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la commune de Bourgueil, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 1 750 euros ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Bourgueil ci-annexé, précisant notamment les engagements de signataires et le cadre d'intervention et les modalités de rétribution ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Bourgueil, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 15 AVR. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 09 avril 2024

Le 09 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la Commune de Vivy : projet renaturation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-28-CS du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-38-CS du 16 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°3-2023 intégrant dans le budget 2023 une part de la subvention instruite par la DDT 49, octroyée au PNR LAT au titre du volet « ingénierie » du Fonds vert ;

Vu les courriers du 12 décembre 2023 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne notifiant l'attribution d'aides financières au titre du Fonds vert pour le projet « *Renaturation de huit villes et villages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire* » ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Considérant que le projet, coordonné par le Parc, est destiné à engager durablement des actions de renaturation dans des bourgs de communes du Parc pour amortir les effets du dérèglement climatique ;

Considérant que le Parc propose d'accompagner l'élaboration concertée de Plans guides de renaturation dans huit communes membres de son syndicat mixte ;

Considérant que la commune de Vivy porte un projet de renaturation qui fait l'objet d'une démarche de concertation ;

Considérant que la commune de Vivy souhaite mobiliser l'ingénierie et l'expertise du Parc pour animer un diagnostic concerté et piloter les études éco-paysagères afin d'élaborer un Plan guide de renaturation ;

Considérant que la commune de Vivy assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des chantiers expérimentaux prévus dans ce projet ;

Considérant que le PNR LAT prévoit de mobiliser pour la commune de Vivy, en sus de l'ingénierie financée par le Fonds vert, une expertise en urbanisme durable, paysage et concertation ;

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la commune de Vivy, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 1 750 euros ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Vivy ci-annexé, précisant notamment les engagements de signataires et le cadre d'intervention et les modalités de rétribution.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Vivy, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 15 AVR. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 09 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la Commune de Brossay : projet renaturation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-28-CS du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-38-CS du 16 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°3-2023 intégrant dans le budget 2023 une part de la subvention instruite par la DDT 49, octroyée au PNR LAT au titre du volet « ingénierie » du Fonds vert ;

Vu les courriers du 12 décembre 2023 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne notifiant l'attribution d'aides financières au titre du Fonds vert pour le projet « *Renaturation de huit villes et villages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire* » ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Considérant que le projet, coordonné par le Parc, est destiné à engager durablement des actions de renaturation dans des bourgs de communes du Parc pour amortir les effets du dérèglement climatique ;

Considérant que le Parc propose d'accompagner l'élaboration concertée de Plans guides de renaturation dans huit communes membres de son syndicat mixte ;

Considérant que la commune de Brossay ne portant pas, à ce jour, de projets de renaturation concertés, souhaite s'engager une approche globale s'appuyant sur des petits chantiers démonstratifs ;

Considérant que la commune de Brossay souhaite mobiliser l'ingénierie et l'expertise du Parc pour animer un diagnostic concerté et piloter les études éco-paysagères afin d'élaborer un Plan guide de renaturation ;

Considérant que la commune de Brossay s'engage à accueillir, garantir la mise en place et l'entretien des panneaux d'exposition, et le remplacement des éléments s'il y a une détérioration au cours du montage, pendant la durée d'exposition et lors du démontage ;

Considérant que la commune de Brossay assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des chantiers expérimentaux prévus dans ce projet ;

Considérant que le PNR LAT prévoit de mobiliser pour la commune de Brossay, en sus de l'ingénierie financée par le Fonds vert, une expertise en urbanisme durable, paysage et concertation ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.7. Autres types de contrats

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la commune de Brossay, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 1 750 euros ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Brossay ci-annexé, précisant notamment les engagements de signataires et le cadre d'intervention et les modalités de rétribution.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Brossay, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **15 AVR. 2024**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 09 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Attribution du marché 2024-ETRENATUR
Prestation d'études et d'organisation de concertation pour le
projet de renaturation de villes et villages
Accord cadre mono-attributaire à bons de commande
lot 1 « Prestations éco-paysagères »
lot 2 « Concertation »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-28-CS du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-38-CS du 16 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°3-2023 intégrant dans le budget 2023 une part de la subvention instruite par la DDT 49, octroyée au PNR LAT au titre du volet « ingénierie » du Fonds vert ;

Vu les courriers du 12 décembre 2023 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne notifiant l'attribution d'aides financières au titre du Fonds vert pour le projet « *Renaturation de huit villes et villages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire* » ;

Considérant que notamment pour l'élaboration du Plan Guide de renaturation envisagé dans le cadre du projet susvisé, le PNR LAT souhaite s'associer des compétences externes ayant pour objet la réalisation d'études éco-paysagères et l'organisation d'une partie de la concertation envisagée ;

Considérant dès lors qu'une procédure de mise en concurrence sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande alloti a été lancée ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le site emarchespublics.com et au BOAMP en date du 13 février 2024 ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, soit le 7 mars 2024, 6 offres ont été réceptionnées dans les délais pour le lot 1 « prestations éco-paysagères », et 9 offres pour le lot 2 « concertation » ;

Considérant qu'après analyse, régularisation des offres et négociation de toutes les offres pour le lot 1 et de 4 offres pour le lot 2, l'offre de la SARL AEPE Ginko pour le lot 1 et l'offre de la SCOP ARL Fais la ville pour le lot 2 ont été classées les plus économiquement avantageuses ;

Considérant la synthèse du rapport d'analyse d'offres présentée en séance du Bureau du 09 avril 2024.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'analyse des offres ;
- ✓ attribuent l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande lot 1 _ prestations éco-paysagères du marché 2024_ETRENATUR à la SARL AEPE Ginko sise 66 rue du Roi René 49250 La Ménitère pour un montant minimum de commandes de 21 150 euros HT et un montant maximum de commandes de 98 600 euros HT ;
- ✓ attribuent l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande lot 2 _ concertation du marché 2024_ETRENATUR à la SCOP ARL Fais la Ville sis 5 rue Emilio Castelar 75012 Paris pour un montant minimum de commandes de 16 800 euros HT et un montant maximum de commande de 55 200 euros HT ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer les actes d'engagement correspondants ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

15 AVR. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 09 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sylvie Beillard
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

Convention technique et financière de coopération public-public avec la Commune de Brain-sur-Allonnes 2024-2025 : renaturation de la cour d'école

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Considérant la sollicitation de l'expertise du Parc par la commune de Brain-sur-Allonnes pour accompagner la renaturation de la cour d'école primaire Louis Dudé, de la définition des besoins jusqu'à la réalisation des travaux ;

Considérant que le projet de renaturation de la cour d'école vise à une meilleure répartition des usages et à l'intégration d'espaces favorables à la biodiversité ;

Considérant que ce projet de transformation peut servir d'exemple et être valorisés dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale : la prise en compte de la nature en centre-bourg et de l'adaptation au changement climatique dans l'espace public ;

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la commune de Brain-sur-Allonnes correspondant à cette expertise mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 2 800 euros sur les années 2024 et 2025 ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024-2025 avec la commune de Brain-sur-Allonnes ci-annexé, précisant notamment les engagements de signataires et le cadre d'intervention et les modalités de rétribution ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
1.7. Autres types de contrats

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024-2025 avec la commune de Brain-sur-Allonnes annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

15 AVR, 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 9 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sylvie Beillard
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

Convention cadre entre pouvoirs adjudicateurs avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire 2024-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la commande publique et en particulier l'article L. 2511-5 définissant les règles de coopération entre pouvoirs adjudicateurs ;

Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur (PNR LAT) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Considérant que le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire (CEN PDL) est une association régionale bénéficiant d'un agrément « Conservatoire d'espaces naturels » (Art. L. 414-11 du Code de l'environnement) délivré par le préfet de Région et le président de la Région Pays de la Loire ;

Considérant que le CEN PDL est un organisme de droit public et qualifié de pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 2° du code de la commande publique ;

Considérant que la coopération est instituée entre le PNR LAT et le CEN PDL exclusivement pour une finalité d'intérêt public ;

Considérant que le PNR LAT et le CEN PDL recherchent la mutualisation de moyens dans l'objectif d'une meilleure efficacité dans la gestion des dépenses publiques ;

Considérant l'expertise naturaliste du CEN PDL et son engagement pour mener sur le territoire du Parc situé en Région Pays de la Loire, des actions de connaissance et de préservation de la biodiversité en articulation avec le Parc ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention cadre entre pouvoirs adjudicateurs ci-annexée entre le PNR LAT et le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire 2024-2027 ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 15 AVR. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 9 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sylvie Beillard
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

**Convention technique et financière avec le Conservatoire des
Espaces Naturels des Pays de la Loire, relative au partage de
données naturalistes et à la réalisation d'inventaires,
2024-2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la commande publique et en particulier l'article L. 2511-5 définissant les règles de coopération entre pouvoirs adjudicateurs ;

Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur (PNR LAT) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Vu la délibération n°2023-28-CS du Comité Syndical du PNR LAT du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 notamment une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n° 2024-22-B du 9 avril 2024 portant sur la convention cadre entre pouvoirs adjudicateurs avec le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire (CEN PDL) ;

Considérant que le CEN PDL est une association régionale bénéficiant d'un agrément « Conservatoire d'espaces naturels » (Art. L. 414-11 du Code de l'environnement) délivré par le préfet de Région et le président de la Région Pays de la Loire ;

Considérant que le CEN PDL est un organisme de droit public et qualifié de pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 2° du code de la commande publique ;

Considérant que la coopération est instituée entre le PNR LAT et le CEN PDL exclusivement pour une finalité d'intérêt public ;

Considérant que le PNR LAT et le CEN PDL recherchent la mutualisation de moyens dans l'objectif d'une meilleure efficacité dans la gestion des dépenses publiques ;

Considérant l'expertise naturaliste du CEN PDL et son engagement pour mener sur le territoire du Parc, situé en Région Pays de la Loire, des actions de connaissance et de préservation de la biodiversité en articulation avec le PNR LAT ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour l'exercice annuel 2024-2025, de définir des modalités techniques et financières de coopération avec la CEN PDL en vue de la réalisation concertations préalables à la mise en place de Zones de protection forte sur plusieurs sites identifiés, listés dans le projet de convention technique et financière joint à la délibération ;

Considérant que l'objet du partenariat annuel porte sur la compilation, le traitement et l'analyse de données naturalistes liées aux aires protégées du considérées ;

Considérant les objectifs communs recherchés, les actions concernées et les modalités techniques et financières de la coopération précisés dans le projet de convention technique et financière joint à la délibération ;

Considérant que le projet de convention susmentionné prévoit, compte tenu qu'un déséquilibre dans la coopération apparait, une participation financière du PNR LAT au CEN PDL pour réaliser les missions prévues par la convention, s'élevant au maximum à 9 900 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention technique et financière relative au partage de données naturalistes et à la réalisation d'inventaires sur l'exercice annuel 2024-2025,
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **15 AVR. 2024**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 9 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 03 avril 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie Genneteau
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Jackie Passet
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sylvie Beillard
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à Brigitte Wilmann
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur François LAFOURCADE

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

Convention de partenariat pour le programme Transition Écologique et Sociétale IV – 2024-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la commande publique et en particulier l'article L. 2511-5 définissant les règles de coopération entre pouvoirs adjudicateurs ;

Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur (PNR LAT) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2023/30/CS du 18 novembre 2023 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT soumis à l'enquête publique ;

Considérant qu'au titre de sa mission d'expérimentation et d'innovation, le PNR LAT joue un rôle de laboratoire et d'expérimentation sur son territoire et contribue à la production scientifique à partir des retours d'expériences ;

Considérant la participation du Parc au Collège des Transitions Ecologiques et Sociétales (TES) depuis son lancement en 2015 ;

Considérant le bilan positif de ce partenariat et les apports de cette action-recherche pour les actions du Parc et des collectivités ;

Considérant la sollicitation de l'Institut des Mines Télécom (IMT) Atlantique à participer techniquement et financièrement à ce programme TES IV sur la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention 2024-2027 avec l'Institut des Mines Télécom (IMT) Atlantique annexée ;
- ✓ déclarent soutenir cette action-recherche à hauteur de 3 000 € par an, sur la période contractualisée ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

15 AVR. 2024